



Sujet de votation

## Initiative pour une immigration modérée «initiative de limitation»

### En bref

Le 25 septembre 2018 a abouti l'initiative « Pour une immigration modérée « initiative de limitation ». Le comité d'initiative compte des représentants et des représentantes de l'UDC. Dans la mesure où l'initiative vise à mettre fin à la libre circulation, elle est également appelée « initiative de résiliation ».

### Contexte

L'accord bilatéral sur la libre circulation signé en 1999 entre la Suisse et l'UE et entré en vigueur en 2002 (ALCP) accorde aux citoyens de la Suisse et de l'UE le droit de choisir librement leur lieu de travail et de résidence sur le territoire des parties contractantes. Les conditions préalables pour cela sont un contrat de travail valable, l'indépendance ou pour les indépendants, des moyens financiers suffisants ainsi qu'une assurance maladie complète. Afin de prévenir les abus en matière de salaire et de conditions de travail, des mesures d'accompagnement ont été introduites le 1<sup>er</sup> juin 2004. Celles-ci obligent les employeurs à respecter le salaire minimum ainsi que les conditions de travail. L'ALCP est un des sept accords bilatéraux (bilatérales I) et a été accepté par le peuple en 2000. Ces accords sont maintenus au moyen d'une clause guillotine. Elle mentionne que si l'un des accords est dénoncé ou qu'il expire, les six autres accords (transport terrestre et aérien, agriculture, recherche, obstacles techniques au commerce, marchés publics) expirent automatiquement après six mois.

### Contenu de l'initiative

L'initiative vise à ancrer dans la Constitution (art. 121b) qu'aucun traité international ne peut être conclu s'il accorde aux ressortissants étrangers la libre circulation. L'ALCP est en contradiction avec cette exigence. C'est pourquoi l'initiative prévoit des négociations avec l'UE, afin que l'ALCP expire dans les douze mois suivant l'adoption de l'initiative. En cas d'échec, le Conseil fédéral doit résilier l'accord dans les 30 jours. En raison de la clause guillotine, les autres accords des bilatérales I seraient probablement résiliés après six mois.

**Balance migratoire** (Différence entre entrées et sorties en une année, chiffres SEM)

Année	Total	UE-28/AELE	Année	Total	UE-28/AELE	Année	Total	UE-28/AELE
2008	98'974	73'247	2012	73'287	54'488	2016	60'262	38'713
2009	71'807	48'501	2013	81'084	60'957	2017	58'699	34'148
2010	64'802	41'849	2014	78'894	57'142	<b>2018</b>	54'768	30'880
2011	74'138	52'181	2015	71'468	47'855	2019 <sup>1</sup>	36'883	21'422

### Recommandation

<sup>1</sup> Zahlen von Januar-September 2019. Entsprechen etwa denjenigen von 2018.

Le Conseil fédéral et le Conseil national (123:63) ainsi que la Commission du Conseil des Etats (11:2) recommandent de rejeter l'initiative.

## Arguments

<b>Pour</b> <a href="https://www.initiative-de-limitation.ch/">https://www.initiative-de-limitation.ch/</a>	<b>Contre</b> <a href="https://www.europapolitik.ch/fr">https://www.europapolitik.ch/fr</a>
<p>L'<b>immigration incontrôlée</b> entraîne des problèmes de plus en plus importants : chômage (taux de chômage de 8.8% parmi les étrangers en 2016), trains surpeuplés, rues encombrées, loyers et prix de l'immobilier en hausse, perte de terre cultivable, pression salariale, criminalité parmi les étrangers, changement culturel parmi les dirigeants et proportion croissante d'étrangers à la charge des services sociaux.</p> <p>Le parlement n'a pas réellement mis en œuvre la volonté du peuple en ce qui concerne <b>l'initiative d'immigration de masse</b> en optant au contraire pour la « préférence des travailleurs en Suisse, version allégée ». Il s'agit donc d'une deuxième tentative afin de freiner l'immigration par un amendement constitutionnel, sans exiger de plafonds ni de quotas concrets. L'initiative vise à éviter la « Suisse à 10 millions ».</p> <p>Les chiffres montrent qu'en moyenne, en Suisse, <b>19,8%</b> seulement des migrants actifs dans le monde du travail le sont dans des professions où il y a pénurie d'employés.</p> <p>L'initiative de limitation n'entraînera pas de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, car la Suisse peut recruter les spécialistes dont elle a besoin dans des pays tiers.</p> <p>Sur 120 accords bilatéraux, six sont concernés par <b>la clause guillotine</b>. Ces mesures ne sont pas essentielles pour l'économie. Cela ne sert à rien si l'économie croît sans que la population en profite.</p>	<p>La libre circulation des personnes n'entraîne <b>pas une immigration incontrôlée</b>. Les personnes ne peuvent venir que si elles ont un emploi ou des ressources financières suffisantes. Ils ne peuvent pas simplement déménager en Suisse pour vivre de l'aide sociale.</p> <p>En raison de l'évolution démographique, l'économie continuera, au cours des années à venir, d'avoir un <b>besoin important de travailleurs qualifiés</b>. La libre circulation des personnes permet aux employeurs de recruter des travailleurs qualifiés rapidement, avec souplesse et sans effort administratif dans la zone UE/AELE.</p> <p>En 2018, la Suisse <b>a exporté</b> pour 120 milliards de francs de marchandises vers les pays de l'UE (environ 50% des exportations totales, environ 5% vers la Chine, environ 4% vers le Royaume-Uni).</p> <p>Grâce à l'ALCP, les ressortissants suisses peuvent également vivre et travailler dans l'UE. Fin 2018, environ un demi-million de Suisses de l'étranger vivaient en Europe (environ 2/3 des Suisses de l'étranger), la majorité en France (environ 200'000), en Allemagne (environ 90'000) et en Italie (environ 50'000).</p> <p>Les accords de Schengen/Dublin seraient menacés, dans la mesure où ils sont basés sur la libre circulation des personnes. Depuis l'adhésion de la Suisse au réseau Schengen/Dublin (il y a 10 ans), la criminalité est en recul : le nombre d'infractions constatées par la police a diminué de plus de 20% depuis 2009. Dans le même temps, le nombre de condamnations a augmenté d'environ 10%.</p>